

# THÉÂTRE UNIVERSITAIRE DE FRANCHE-COMTÉ

theatre-universitaire-fc.fr · @theatreuniversitairefc



**Le TUFc se propose comme un lieu de rencontre et d'échanges, un espace de découvertes et d'expérimentations riche des réflexions et expressions individuelles et collectives.**

Le Théâtre universitaire de Franche-Comté (TUFc) défend depuis plus de 35 ans, l'idée que la pratique artistique, l'ouverture culturelle et l'engagement associatif contribuent à enrichir le regard sur le monde, aiguïser l'esprit critique et construire de la pensée. Il fonde son projet autour de la transmission et de la pédagogie, de la création et de la diffusion, de l'ouverture culturelle et de l'éducation artistique. À travers ses actions, il œuvre à :

- **Construire des espaces d'expressions collaboratifs et former des lieux de rencontre** À travers des ateliers de pratique et des interventions artistiques le TUFc invite à la découverte d'une palette de pratique du spectacle vivant pour essayer, s'initier ou approfondir ses connaissances et développer ses outils d'expressions.
- **Soutenir et développer les initiatives étudiantes** Avec un dispositif d'accompagnement de création artistique - La Pépinière, et un festival d'émergence le TUFc encourage la jeune création artistique innovante et favorise les rencontres entre les étudiant·e·s, artistes professionnel·le·s et amateurs et le public.
- **Favoriser l'ouverture culturelle et valoriser l'engagement associatif** À partir d'une programmation d'événements et de rencontres culturelles sur le territoire, le TUFc invite et encourage à nourrir sa curiosité et à développer son esprit critique. Il accompagne chacun·e dans la découverte de la vie associative, ses engagements et les expériences qu'elle offre.

## Rejoindre le TUFc

Le Théâtre Universitaire de Franche-Comté est une association ouverte à tou·te·s : que l'on souhaite suivre un atelier de pratique, rejoindre une création, participer à l'organisation du festival et à la programmation de sorties ou marquer son soutien au projet il est possible de devenir adhérent·e·s.

## Adhérer au Théâtre Universitaire de Franche-Comté c'est la possibilité de :

- Contribuer au développement d'une association étudiante
- Soutenir des valeurs communes comme le partage, l'égalité, la solidarité, l'émancipation intellectuelle, la coopération...
- Faire valoir des actions artistiques collectives pour créer des liens, faire société ensemble en favorisant la mixité et les richesses de l'interculturalité
- Pouvoir porter ses idées et les faire vivre
- Faire des rencontres et s'épanouir dans la vie de groupe
- Vivre une expérience collective enrichissante et épanouissante
- Avoir la possibilité de développer ou acquérir des compétences précises dans des domaines variés

## Et tout au long de l'année avoir la possibilité de

- Participer à des ateliers artistiques et des créations
- Participer à des temps forts d'échange et de partage
- Découvrir des créations et rencontrer des équipes artistiques
- Prendre part à l'organisation d'un festival
- Développer ses projets et ses envies

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR ASSOCIATIF DU THÉÂTRE UNIVERSITAIRE DE FRANCHE-COMTÉ

Le présent Règlement Intérieur s'impose aux membres et bénévoles de l'association. En conséquence, le non-respect d'une clause du Règlement Intérieur associatif peut justifier une sanction disciplinaire.

## Article 1 - Usages du matériel et des locaux

Les membres et bénévoles s'engagent à respecter le Règlement Intérieur de la Maison Des Étudiants (MDE) et de l'ensemble des règlements en vigueur dans les lieux exploités (Théâtre de la Bouloie, Salle Jenny d'Héricourt, ...) (disponibles sur demande au bureau du TUFC).

## Article 2 - Règles d'hygiène et de sécurité

Les règles applicables à l'association sont celles qui relèvent du Règlement Intérieur de la MDE et de l'ensemble des règlements en vigueur dans les lieux exploités (Théâtre de la Bouloie, Salle Jenny d'Héricourt, ...) (disponibles sur demande au bureau du TUFC). Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19, le protocole sanitaire doit être respecté (disponible sur demande au bureau du TUFC).

## Article 3 - Participations aux ateliers

### Alinéa 1 - Modalité d'adhésion et d'inscription

La participation aux diverses activités du Théâtre Universitaire est conditionnée par l'adhésion à l'association qui doit être payée avant le début de toute activité. Le montant de l'adhésion est validé par l'Assemblée Générale chaque année. L'adhésion peut se faire dès 16 ans. Entre 16 ans et 18 ans, l'adhérent·e peut entrer dans le Conseil d'Administration de l'association mais pas dans le Bureau.

Les inscriptions se font toute l'année en fonction des places disponibles. L'inscription définitive sera validée après réception du bulletin d'inscription signé et accompagné du règlement correspondant.

Chaque inscription validée est due. L'inscription se fait de façon ferme et définitive et ce, pour toute la durée de l'engagement.

Aucun remboursement de l'atelier ne peut être fait au participant·e en cas d'absence, désistement, abandon, démission ou quelconque autre raison l'ayant amené à ne plus suivre les ateliers (sauf sur présentation d'un justificatif approprié).

### Alinéa 2 - Paiement

Les paiements de l'adhésion et des ateliers peuvent être réglés par chèque à l'ordre du Théâtre Universitaire de Franche-Comté ou en espèces.

Pour faciliter le règlement des ateliers, il est possible de payer les frais en plusieurs fois.

### Alinéa 3 - Fonctionnement des ateliers

Les ateliers de pratiques théâtrales sont encadrés par un·e professionnel·le. Pour le bon déroulement des ateliers, il importe que les participant·e·s s'accordent sur quelques règles communes de fonctionnement :

- l'assiduité et la ponctualité tout au long de l'année : les participant·e·s s'engagent à participer aux ateliers de façon régulière et à prévenir en cas d'absence.
- le respect des locaux, de la sécurité et du matériel mis à disposition pour l'atelier.
- la coopération, le respect de la diversité des croyances, des opinions et des cultures doivent être de mise.

## Article 4 - Projets de La Pépinière

Le Théâtre Universitaire propose un accompagnement artistique, logistique, technique, matériel et administratif aux adhérents de l'association souhaitant monter leur propre projet culturel dans le cadre du dispositif de la Pépinière.

Les projets créés dans ce cadre doivent :

- être portés par un-e adhérent-e de l'association à jour de cotisation.
- être ouverts à tous les autres adhérent-e-s de l'association.
- les participant-e-s doivent être en majorité des étudiant-e-s.
- tous les participant-e-s devront prendre leur adhésion à l'association.
- Être validé par la responsable pédagogique et administrative
- Ne pas porter de messages discriminants et/ou calomnieux, faire l'apologie de tel ou tel groupe politique ou comportements dangereux.
- Respecter les valeurs de l'association : la coopération, le respect de la personne, l'égalité, la diversité, la pluralité des croyances, des opinions et des cultures.

Pour le bon déroulement des projets, il importe que les participant-e-s adoptent les règles de fonctionnement suivantes :

- Respect des locaux, de la sécurité et du matériel mis à disposition pour le projet. Il faudra indiquer sur un cahier (présent dans le vestiaire) tout accessoire ou costume emprunté.
- L'assiduité : les participant-e-s s'engagent à s'investir dans le projet de façon régulière et à prévenir en cas d'absence.
- Signaler tout problème ou dysfonctionnement.

Les projets participants doivent faire l'objet d'une convention signée entre l'association et les porteur-se-s du projet. Chaque projet doit être géré par le groupe le constituant. Chaque groupe délègue une ou deux personnes référentes qui resteront en lien avec la direction de l'association.

Le TUFC pourra être amené à venir dans les ateliers et aider le collectif ponctuellement.

Les frais liés au projet (secrétariat, logistique, communication) devront faire l'objet de demande de subventions spécifiques, au nom du collectif. Le TUFC pourra encadrer le collectif dans sa recherche de subventions et dans le montage de dossiers.

Les recettes éventuelles liées au projet seront reversées intégralement à l'association pour des projets futurs. Les dépenses devront être au maximum à la hauteur des recettes obtenues. De même, les dépenses se feront lorsque les recettes auront été obtenues.

Le Théâtre Universitaire se réserve le droit d'annuler son engagement sur le projet si ce dernier sort du cadre évoqué dans ce Règlement.

## Article 5 – Développement durable

En adhérant au TUFC, chacun-e s'engage à respecter toutes les actions visant à répondre aux objectifs du développement durable. Chacun-e est attentif dans sa pratique à promouvoir le développement durable, et chacun-e s'engage à adapter sa pratique en ce sens.

## Article 6 – Modification du Règlement Intérieur Associatif

Le présent Règlement Intérieur Associatif pourra être modifié par le Conseil d'Administration de l'association sur proposition du Bureau.

**Règlement intérieur associatif approuvé par le Procès Verbal du Conseil d'Administration du 11/01/19, entrée en vigueur le 11/01/19.**

**Nom, prénom et signature**

# AUTORISATION DROIT À L'IMAGE ET DIFFUSION

Je soussigné·e.....

Demeurant au.....

Autorise **LE THÉÂTRE UNIVERSITAIRE DE FRANCHE-COMTÉ** à me photographier et me filmer dans le cadre des activités menées au sein du Théâtre Universitaire de Franche-Comté et à utiliser mon image dans le cadre de leur promotion.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise le **THÉÂTRE UNIVERSITAIRE DE FRANCHE-COMTÉ** à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre des activités de l'association. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par le **THÉÂTRE UNIVERSITAIRE DE FRANCHE-COMTÉ**, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- Support de communication interne et externe, print et digital, du Théâtre Universitaire de Franche-Comté
- Promotion du Théâtre Universitaire de Franche-Comté
- Livre
- Exposition et projection publique
- Publicité
- Concours

## CONDITIONS DE L'ACCORD

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Les droits d'exploitation des photographies et réalisations du photographe **GABIN PRUVOST** constituent un droit d'exploitation exclusif du **THÉÂTRE UNIVERSITAIRE DE FRANCHE-COMTÉ**. Toute utilisation desdites photographies ou réalisation relevant d'un usage personnel ou ne relevant pas d'une communication émise par le **THÉÂTRE UNIVERSITAIRE DE FRANCHE-COMTÉ** devra faire l'objet d'une demande d'utilisation auprès du photographe et s'acquitter des frais liés aux crédits et droits d'utilisations.

Nom, prénom et signature